

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2026N° 18

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 27 mars, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Péchère de Chamberlanne Denis

Date de la convocation : 23 mars 2026.

Présents : Mesdames CHASSIN Pascale, MULLER Amélie, FAURE Christine, ADAMY Sandy, Messieurs VALOIS Dominique, AUTHIER Adrien, BERTIEAU Luc, ROUSSILLON Nicolas, CHAILLOUX Alain.

Excusé : VAN HOUTTE Ignace.

Absent : néant.

Monsieur BERTIEAU Luc a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur VAN HOUTTE Ignace a donné procuration à Monsieur VALOIS Dominique

OBJET : DESIGNATION DELEGUES COMMUNAUX au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DE LA CHARENTE SDEG 16

Monsieur le Maire expose au conseil qu'en tant que collectivité membre du syndicat mixte ouvert SDEG 16, il est nécessaire de procéder à la désignation de délégués.

Il rappelle que la commune de BONNES est adhérente au SDEG 16 et a transféré les compétences suivantes :

- Distribution publique d'électricité
- Distribution publique de gaz
- Eclairage public
- Communications électroniques.

Après les élections municipales, chaque commune désigne 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour siéger au secteur Intercommunal d'Energies dont elle dépend. Conformément à la nouvelle réglementation introduite par la Loi engagement et proximité du 27 décembre 2019, une commune ne peut désigner comme délégué qu'un membre du conseil municipal.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant au sein du SDEG 16.

Résolutions : Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Désigne Monsieur Péchère de Chamberlanne Denis comme délégué titulaire et Monsieur VALOIS Dominique comme délégué suppléant de la commune de BONNES.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Affiché et publié le 14 avril 2026

BONNES, le 10 avril 2026

Le Maire

M. Denis Péchère de Chamberlanne

